

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 8 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	13
Nombre de présents	12
Qui ont pris part à la délibération	13

Date de convocation :
2 février 2016

L'an deux mille seize
et le 8 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
15 février 2016

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean François PATTE–Christelle
MARTINEZ-MINATI-Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE — Florence
SIORAT - Charlène GRABIE– Maryline JAMIN – David VALETTE – Lionel
AZEMAR- Christèle JACKIEWICZ– Nathalie FRIQUART

Excusés : Lionel PERRET – Vincent ROUILLET

Procurations : Lionel PERRET a donné procuration à Laurence KLEIN

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire

Le procès-verbal du conseil du 11 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2016-05- OBJET : Participation de la commune au remplacement d'un câble d'éclairage public souterrain par le SDEHG

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 28 août 2015, le remplacement d'un câble d'éclairage public souterrain (défaut d'isolement), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement d'un câble d'éclairage public en défaut d'isolement entre le P1 Village et le foyer n 10 à la Cité Jardins.
- Se servir du câble existant comme aiguille afin de retirer le câble neuf.
- Travaux annexes de branchements, réouverture par tranchée optionnelle si nécessaire seulement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

-TVA (récupérée par le SDEHG)	1 402 €
- Part SDEHG	5 177 €
-Part restant à la charge de la commune	2 319 €
TOTAL	8 898 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution égale au montant ci-dessus

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

Présentation du Projet « EcoJardin Culturel »

Mme le Maire donne la parole à Mme et M. FREY pour leur présentation d'un projet d'implantation d'un jardin multiculturel. Le projet comporterait un poulailler, des parcelles de jardins partagés un jardin d'ornement, un potager et un lieu d'accueil.

L'idée serait de mettre en avant la perception du jardin comme un « écosystème comestible ». Des soirées, rencontres, débats ou encore des manifestations pourraient y être organisées. Des formations relatives au jardinage pourront également y voir le jour.

Mme et M. FREY insistent sur l'aspect écologique du projet, aucun pesticide ni produit ne sera rajouté aux productions issues du jardin.

L'emplacement pourrait se situer à proximité de l'église. Le conseil municipal favorable à cette idée réfléchit sur la mise en place du projet.

Problème de sécurité routière sur la RD1

Mme Le Maire donne la parole à Mme et M. Corty, habitants de la commune. Ils signalent un grave incident survenu le matin même sur la route de Toulouse : leur fille qui traversait sur le passage piéton a failli se faire renverser par un automobiliste qui n'a pas hésité à doubler sur le passage piéton.

La municipalité est consciente des excès de vitesse sur la RD1 et du danger que font peser sur les enfants certains chauffards. Des mesures vont être prises rapidement.

Mme le Maire demande à Mme et M. Corty, comme à tous les témoins de telles attitudes inacceptables, de signaler les véhicules en infraction auprès de la gendarmerie.

Commission entretiens des bâtiments et espaces verts

-Aménagement du bureau du directeur du Centre de loisir et ALAE

La porte fenêtre du nouveau bureau de M. Sauvestre a été installée courant janvier. Cela permet au directeur de pouvoir, désormais, travailler dans un espace totalement dédié à l'ALAE.

-Réflexion sur la reprise du Lotissement des Pyrénées et l'entretien des espaces verts

Dans le contexte de la réflexion sur la reprise du Lotissement des Pyrénées, la municipalité étudie les coûts liés à l'entretien des espaces verts.

Un devis s'élevant à 4 738 € a été établi par Mme POUZAC concernant l'entretien des espaces verts du lotissement (Tonte, ramassage, élagage...) ; cependant la taille de la haie du piétonnier et l'entretien des végétaux ne sont pas compris dans le devis.

La municipalité s'interroge sur le fait de faire appel à un prestataire ou bien utiliser ses propres services pour l'entretien du lotissement suite à sa reprise. Le second choix semble être le plus logique pour le Conseil.

Le service technique étant actuellement en pleine restructuration (départ à la retraite de M. Seran, changements des horaires de Monsieur Maillot et procédure de recrutement d'un nouvel agent en cours), la question reste pour l'instant en suspens.

-Voiries

La délibération du conseil municipal du 11 janvier 2016 semble avoir été prise de manière trop précoce. Plus d'informations et de précisions sont nécessaires selon le responsable technique du Pool Routier de Cœur Lauragais. Une nouvelle délibération annulant la précédente sera prise, dès lors que le Conseil disposera de tous les éléments que l'équipe municipale est en charge de recueillir.

Le Conseil souligne la dangerosité du chemin des orphelines et étudie des solutions. Des « coussins Lyonnais » ont été évoqués et pourraient être mis en place pour obliger les automobilistes à ralentir. Cœur Lauragais sera sollicité pour ce projet.

Une subvention financée par les amendes de police a été demandée auprès du secteur routier concernant l'aménagement du chemin du Touron et le croisement sur la RD1. Il sera possible de comptabiliser jusqu'à 40 000 € de dépenses, avec une subvention possible à hauteur de 40%.

Le terrassement du cimetière pour lutter contre les inondations au sein de ce dernier devrait avoir lieu courant mars. Les travaux n'ont, pour l'instant, pas pu être programmés compte tenu des mauvaises conditions météorologiques.

Plusieurs devis ont également été reçus concernant la toiture de l'école.

Commission aux affaires scolaires

-Centre jeunes : vacances de février

Le centre jeunes sera ouvert les 2 semaines des vacances de février. La première semaine sera dédiée aux chantiers jeunes et aux activités de loisirs tandis que la seconde consistera en un séjour au ski.

Les inscriptions pour les chantiers sont complètes (12 inscrits), on y compte une majorité de garçons. Les chantiers consisteront notamment à la construction de canapés pour la salle des jeunes. Des sorties sports sont prévues, une convention a été élaborée avec Cœur Lauragais afin que le centre jeune puisse utiliser le gymnase du collège.

Le centre sera financé par le budget pédagogique scolaire prévu par la commune ; des aides financières du département seront sollicitées pour l'acquisition du matériel.

Le conseil fixera des règles pour les futures inscriptions afin de favoriser les jeunes de la commune ou de favoriser ceux qui sont inscrits aux séjours (tels la semaine ski).

L'argent gagné grâce aux chantiers est conservé d'un centre jeune à l'autre, cependant il faudra trouver un moyen intelligent de pousser les jeunes à l'utiliser.

-Ecole

Une hausse des inscriptions a été enregistrée. A priori, la 5ème classe devrait être maintenue à la rentrée 2016.

Une réunion regroupant l'équipe ALAE, la directrice de l'école ainsi que les adhérents au projet Madagascar, aura lieu concernant le PEDT.

Commission urbanisme

-Information sur les projets de division et aménagements en cours

La commission urbanisme informe le conseil de la volonté de M. Brenac de diviser son terrain en 2 lots pour le vendre. La municipalité a rappelé à M. Brenac que sa demande était soumise à l'approbation de l'association syndicale du Lotissement des Pyrénées qui, à ce jour, ne donne pas son accord.

Plusieurs projets de division ont été validés courant 2015 :

Propriété de M. et Mme Sibrac route de Toulouse : 2 terrains

Propriété de Mme Cressent, route de Vallesvilles : 2 terrains

Propriété de Mme et M. Hobma route de Toulouse : 2 terrains

Propriété de Mme Couranjou et M. Pages, quartier de l'église : 3 terrains

Deux nouveaux projets de Lotissements ont été présentés à la commission urbanisme par Création Foncière. La famille Marceillac vend son terrain situé en dessous du lotissement des Forguettes. Le pré-projet prévoit 9 lots en moyenne de 1400 m² sur la zone AU. Le conseil n'est pas favorable à ce projet qui s'inscrit à contre-courant du Grenelle 2 de l'environnement et des prévisions de révision du PLU pour préserver les trames vertes et bleues. La sortie initialement prévue dans le PLU sur le chemin des orphelines est beaucoup trop dangereuse et nécessiterait des aménagements coûteux pour l'évacuation des eaux pluviales. L'aménageur propose une sortie chemin du Touron.

Un second projet de lotissement concerne les terrains vendus par Madame POUZAC Georgette à Création Foncière. Ce lotissement sera situé chemin du Touron en prolongement des habitations existantes et sera composé de 9 lots en moyenne de 500 m². L'urbanisation grandissante de ce secteur nécessite l'aménagement du chemin du Touron sur probablement toute sa longueur.

-Etat d'avancement sur le projet de construction de logements sociaux aux Balcons du Touron

La Cité Jardins a fait une nouvelle proposition concernant la construction de logements sociaux aux Balcons du Touron ; le projet est passé de 21 à 15 logements comportant à la fois des T3 et des T4.

Afin d'améliorer la configuration du projet et l'espacement des lots, la municipalité a accepté de céder une partie de son foncier (au niveau du bois du Touron). Les logements seront assez distincts dans leur forme et leur couleur, de sorte à donner une impression de logements individuels. La commission urbanisme a négocié sur la nécessité d'avoir une place de parking par logement. Les prochains plans devraient intégrer cette demande. Les logements devraient être livrés fin 2017/début 2018.

Les habitants de la Cité Jardins actuelle, auront le choix de déménager vers les nouveaux logements ou rester dans leur appartement. Les logements qui deviendront vacants ne seront pas réaffectés. Aucun projet n'a encore été déterminé pour ces derniers.

Compte rendu de la commission marché de plein vent

Les commerçants du marché de plein vent du vendredi ont souligné une faible fréquentation, justifiée en partie par la période de l'année. Il a été souligné que les Saint-Pierrins n'étaient pas suffisamment présents sur le marché.

Une banderole transversale sera installée du côté du collège afin de renforcer la communication autour du marché. Le marché sera bientôt mis en avant sur le site internet. Il a été souligné que le site internet devra subir une refonte intelligente, en mettant plus en avant les informations importantes. La publication d'un article dans un journal hebdomadaire a été évoquée. Des flyers seront distribués. Lors du carnaval, des animations seront également pensées afin de promouvoir le marché.

Parti courant janvier, l'ancien poissonnier cède désormais sa place à un nouveau poissonnier mais aussi à un fromager et un pâtissier ; ce qui va nécessiter une réorganisation interne du marché.

Bilan sur les projets de l'intercommunalité et projet de fusion de Cœur Lauragais avec Cap Lauragais et Color Sud

Le projet de fusion des 3 intercommunalités ne fait pas l'unanimité au sein de la Communauté de Communes de Cœur Lauragais avec 90 % des élus locaux qui ont émis un avis défavorable à la fusion. Les élus manifestent leur mécontentement de ne pas être écoutés par le Préfet. Ils ne sont pas

convaincus des économies qui seraient générées par cette nouvelle organisation. La volonté est de demander une exception à la règle des 15000 habitants minimum, dans la mesure où la population totale de Cœur Lauragais atteignait 14500 habitants en 2012.

Lors de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de nombreux maires ont manifesté leur mécontentement sur le projet de fusion. Un amendement a été déposé afin de fusionner Cœur Lauragais avec la Communauté de Communes du Lauragais-Revel-Sorèzois, mais ce dernier a été refusé. D'autres actions sont prévues.

Le président Gilbert Hébrard soutient par contre ce projet.

Sujet divers

Le bulletin municipal 2016 a été distribué aux administrés ; ceux qui ne l'ont pas reçu peuvent en récupérer un exemplaire en mairie.

De nouveaux concerts seront organisés prochainement dont un nouveau concert de Gospel et un concert de clarinettes.

L'association « la Soledra » renouvellera la course qu'elle avait organisée l'année dernière : la foulée de la Soledra est programmée le 22 mai matin.

La fête de la musique sera également organisée par La Soledra sur la commune cette année

**La séance est levée le lundi 8 février 2016 à 23h34.
Le prochain conseil aura lieu le 7 mars 2016 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2016-05- OBJET : Participation de la commune au remplacement d'un câble d'éclairage public souterrain par le SDEHG

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	ABSENT
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	